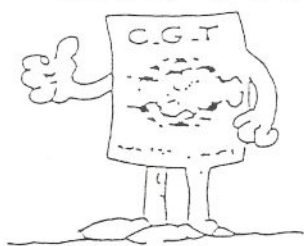


SNTRS



informations

Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.

édité par nos soins.

25, RUE DES CHEVREUSE 91 400 ORSAY Tél. 69.07.60.13.
C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : G. MANVILLE

n°E Supplément du n°11

MERCREDI 13 JUIN 1990 Prix : 1,50 F

S.N.T.R.S. INFO.

FLASH

Spécial INSERM

A TOUS LES ADHERENTS

AUX SECRETAIRES REGIONAUX } CNRS
AUX MEMBRES DE LA CE }

**20^{ème}
CONGRÈS
DU
SNTRS-CGT**

**27 28 29 30
NOVEMBRE
1 9 9 0**

SOMMAIRE

- | | |
|------------|---|
| P. 2 | RESULTATS ELECTIONS AU CONSEIL ADMINISTRATION
INSERM AVRIL 1990 |
| P. 3 à 4 | VALIDATION DES ANNEES DE NON-TITULAIRE
HALTE A L'ESCROQUERIE ! |
| P. 5 à 7 | CALENDRIER DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES
PARITAIRES SESSION 1990 |
| P. 8 à 10 | REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSERM
DU 23 AVRIL 1990 |
| P. 11 à 12 | CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSERM
DU 14 MAI 1990 |
| P. 13 | LISTE DES CANDIDATS ELUS AUX INTERCOMMISSIONS |
| P. 14 à 15 | LE SNTRS CGT DANS LA LUTTE A VILLEJUIF (ICIG) |
| P. 16 à 21 | VILLEJUIF : L'INSTITUT DU CANCER
D'IMMUNOGENETIQUE CREE PAR LE PROFESSEUR
GEORGES MATHE MENACE DE DISPARITION |
| P. 22 | CALENDRIER DES JURYS D'EXAMEN
SELECTION PROFESSIONNELLE |
| P. 23 | COMPOSITION DES JURYS D'EXAMEN DE SELECTION
PROFESSIONNELLE |
| P. 24 | MESSAGE SOLENNEL DE L'APPEL DES CENT :
SAUVONS LA VIE |

RESULTATS ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION INSERM (AVRIL 90)

CHERCHEURS

Inscrits	Exprimés %	SGEN	SNCS	SNIRS	USCA
1638	882 53,8 %	246 27,9 %	405 46 %	191 21,6 %	40 4,5 %
ELUS :		MME DOUGUET	MME KATZ	M. CUCHE	

ITA

Inscrits	Exprimés %	SNTRS	SGEN	SNIRS	CFTC
2392	1257 52,6 %	362 28,8 %	484 38,5 %	236 18,8 %	175 13,9 %
ELUS :		MME BERTAULT	M. MERME	MME VILAYLECK	

SNTRS-CGT - SNCS-FEN - SNPCEN-FEN - SNIRS-CGC -
 SNPREES-FO - SNPTES-FEN - SGEN-CFDT-INSERM

Validation des années de non-titulaire : halte à l'escroquerie !

Depuis 1982, les organisations syndicales n'ont cessé de dénoncer le caractère injuste du mode de validation des années de non-titulaire au titre du régime des pensions civiles de retraite de la Fonction Publique (il ne tient compte ni de l'inflation, ni du parcours indiciaire réel). Cela aggrave la perte du pouvoir d'achat déjà très lourde (encore accentuée pour ceux qui, partis à la retraite, voient leur pension amputée de 20%).

Après de nombreuses interventions, le MRT devait transmettre un dossier aux services du Premier Ministre, ce qui n'est toujours pas fait.

Nos organisations syndicales appellent les Chercheurs et les ITA à intervenir auprès du Premier Ministre afin d'exiger l'ouverture de négociations sur la mise en place d'un nouveau système de validation basé sur les deux principes suivants :

- réactualisation des cotisations versées à la Sécurité Sociale et à l'IRCANTEC,
- prise en compte du parcours indiciaire réel.

Ce nouveau système de validation devra prévoir une nouvelle période d'option pour tous ceux qui ont renoncé à faire valoir leurs droits.

Son application devra se faire de façon rétroactive pour les personnes qui ont déjà accepté la validation de leurs années de non titulaire. Le taux de "remboursement" (aujourd'hui à 20%) après le départ à la retraite devra être diminué.

Le SNTRS-CGT, le SNCS-FEN, le SNPCEN-FEN, le SNIRS-CGC, le SNPREES-FO, le SNPTES-FEN le SGEN-CFDT-INSERM appellent à organiser des assemblées générales dans les laboratoires et services afin de préparer (pétitions, motions, délégations auprès du Ministre de la Recherche et auprès du Premier Ministre) une JOURNEE NATIONALE D'ACTION pour le

JEUDI 21 JUIN 1990.

EN REGION PARISIENNE

- Rassemblement à 15 H au M.R.T.
pour aller ensuite à Maignon.

EN PROVINCE

- Rassemblements vers les Délégations Régionales et les Préfectures.

VALIDATION

DES ANNÉES DE NON-TITULAIRES :

**une véritable
escroquerie !**

Dans les organismes de recherche, la question de la validation - le mode de calcul de la « dette » - suscite colère et indignation.

Un mode de calcul inique

En effet, ce mode de calcul, prévu par le Code des pensions, ne tient compte ni de la carrière des agents, ni de l'inflation.

Il n'est absolument pas adapté lorsqu'il s'agit de valider de longues périodes de non-titulariat, comme c'est le cas notamment pour les personnels des EPST, ceux de l'enseignement supérieur, ou pour les maîtres auxiliaires.

En bref, pour tous ceux qui, titularisés ces dernières années, n'avaient pas de statut de titulaire d'accueil, ou à qui la titularisation était refusée.

Le Code des pensions prévoit le calcul suivant :

Le premier salaire annuel de titulaire est multiplié par le taux de cotisation retraite de titulaire et par le nombre d'années à valider.

De la somme ainsi obtenue, on soustrait la somme des cotisations retraites Sécurité sociale et IRCANTEC versée par l'agent (non revalorisée).

Cela donne, ces calculs achevés, la « dette » à verser.

Cette « dette » est remboursée sur la base de 5% du salaire de base tous les mois (3% dans les EPST). Si elle n'est pas résorbée au départ à la retraite, le « remboursement » se fait sur la base de 20% de la pension !

Une véritable escroquerie légal !

Cela conduit, dans de nombreux cas, à des sommes allant jusqu'à plusieurs centaines de milliers de francs (d'aujourd'hui) et se traduit, pour ceux qui ont commencé à payer, par une baisse supplémentaire du pouvoir d'achat.

Ce qui amène, du fait de l'énormité des sommes à rem-

boursier, plus de 20% des agents (au CNRS) à renoncer à la validation qu'ils avaient demandée.

On fait payer cher leur titularisation à ceux qui l'ont gagnée après de longues années de luttés. Dans les faits, les agents qui valident leurs années de non-titulaire cotisent une deuxième fois, au prix fort, pour leur retraite.

C'est inacceptable !

C'est ce qu'ont déjà exprimé 5000 ITA et Chercheurs du CNRS et de l'INSERM en signant une pétition.

AGIR POUR UN NOUVEAU MODE DE VALIDATION

Exigez l'ouverture de négociations sur un nouveau mode de validation des services de non-titulaire, basé sur les principes suivants :

- Réactualisation des cotisations versées à l'IRCANTEC et à la Sécurité Sociale.
- Prise en compte de la carrière indiciaire réelle, (et non comme c'est le cas aujourd'hui de l'indice de titularisation).
- Ouverture d'une nouvelle période d'option pour tous ceux qui ont renoncé à faire valoir leur droit.
- Application rétroactive du nouveau système de validation pour les personnes qui ont déjà accepté la validation de leurs années de non-titulaire.

Organisez des Assemblées Générales dans les laboratoires et services afin de préparer la JOURNÉE NATIONALE D'ACTION du 21 JUIN 1990. Dans le cadre de cette préparation adressez des motions, télégrammes, pétitions

- > au Ministre de la Recherche
1, rue Descartes 75231 PARIS Cédex 05
- > au Premier Ministre
57,58, rue de Varennes 75700 PARIS
Cedex 07

Interpelez les élus à l'Assemblée Nationale et au Sénat.

**PARTICIPEZ, NOMBREUX, AUX RASSEMBLEMENTS A PARIS ET EN PROVINCE
A L'APPEL DES SYNDICATS DU CNRS ET DE L'INSERM.**

CALENDRIER DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES SESSION DE 1990

INSERH

Mardi 19.06.1990

— Réunion d'information avec l'ensemble des représentants aux C.A.P. —

09h 15 - 10h 30 (salle 132)

ADJOINTS TECHNIQUES

mardi 19.06.1990

10h 30 - 13h 00 (salle 132)

COMPOSITION DES C.A.P.

ADMINISTRATION

M. DODET
M. de BARY
M. CRESSAULT
Mme CARIOU

M. DODET
M. de BARY
M. BRUN
M. STRAHLI

PERSONNEL

Mme ROBERT
M. GLISSOUX
Mme COLLEMANT
Mme MARMION

Mme ROBERT
M. GLISSOUX
Mme SIMEONI et/ou Mme LE DALCH
M. GODELIER et/ou Mme MAILLODEAUX

AGENTS TECHNIQUES

mardi 19.06.1990

14h 30 - 17h 45 (salle 132)

M. DODET
M. de BARY
M. CRESSAULT
Mme CARIOU

M. DODET
M. de BARY
M. BRUN
M. REY

Mme HUE
Mme GAREL
Mme EGUENTA
Mme CARON

Mme HUE
Mme GAREL
M. ROULLAUX et/ou M. KITOU
Mm CREPE et/ou Mme DUVIEUXBOURG

ASSISTANTS-INGENIEURS

mercredi 20.06.1990

09h 30 - 12h 30 (salle 132)

M. DODET
M. CRESSAULT

Mme COURCOUL
Mme ARNOLD et/ou Mme POLGE

CHARGES D'ADMINISTRATION

mercredi 20.06.1990

14h 30 - 15h 00 (salle 132)

M. DODET
Mme YAKOVLEV

Mme HUART
M. ROTSCCHILD

ATTACHES D'ADMINISTRATION

mercredi 20.06.1990
15 h 00 - 17h 45 (salle 132)

M. DODET
Mme YAKOVLEV

M. DODET
Mme YAKOVLEV

M. DODET
Mme YAKOVLEV
M. GIRMA
M. DORE

M. DODET
Mme YAKOVLEV
M. GIRMA

M. CAMREDON
Mme STUDNICER

M. CAMREDON
M. VIVIERS

M. CAMREDON
M. VIVIERS
Mme NIJEAN
Mme LABBE

M. VIVIERS
Mme NIJEAN et/ou Mme FOUCHY
Mme LABBE

ADJOINTS ADMINISTRATIFS

jeudi 21.06.1990
09h 30 - 11h 30 (salle 132)

M. DODET
Mme GONJOT
M. de BARY

Mme BRESSON
Mme LE BILIAN
Mme HEULINE

AGENTS D'ADMINISTRATION

jeudi 21.06.1990
11h 30 - 12h 30 (salle 132)

M. DODET
M. de BARY

M. DODET
M. de BARY

Mme CABO
Mme DRONIOU

Mme CABO
Mme FILIPLAK et/ou Mme LANDOMIEL

TECHNICIENS

jeudi 21.06.1990
14h 30 - 17h 45 (salle 132)

M. DODET
Mme LAFONT
Mme CHARTIER
Mme DERIAUD

M. DODET
Mme LAFONT
Mme GILDIN
M. STRAEHLI

M. DODET
Mme LAFONT
Mme GILDIN
M. STRAEHLI
Mme BARUCH
Mme BOUVIALA

M. DODET
Mme GILDIN
M. STRAEHLI
Mme BARUCH

M. SALAZAR
Mme IERNO
M. BOILEAU
Mme KOROBAEFF

M. SALAZAR
Mme IERNO
Mme RENARD et/ou Mme PENET
Mme GHEMBAZA

M. SALAZAR
Mme IERNO
Mme RENARD
Mme GHEMBAZA
Mme MORTUAIRE
Mme PAYEN

Mme RENARD
Mme GHEMBAZA
Mme MORTUAIRE
Mme PAYEN et/ou Mme GENSAC

vendredi 22.06.1990
9h 30 - 12h 45 (salle 132)

SECRETAIRES D'ADMINISTRATION

lundi 25.06.1990
14h 30 - 16h 00 (salle 132)

16h 00 - 18h 00 (salle 132)

M. DODET
Mme DERIAUD
Mme CHARTIER
Mme DONNET-KAMEL

M. DODET
Mme DERIAUD
Mme LACRONIQUE
Mme CATU

M. DODET
Mme DERIAUD
Mme LACRONIQUE
Mme CATU
M. LE MOAL
Mme PAUL

M. DODET
Mme LACRONIQUE
Mme CATU
M. LE MOAL

Mme GRIVOT
Mme PIERRET
Mme FAUVEAU
Mme POIDEVIN

Mme GRIVOT
Mme PERRET
Mme de BARY et/ou Mme PELLERIN
Mme KLEINBAUER

Mme GRIVOT
Mme PERRET
Mme de BARY
Mme KLEINBAUER
Mme ROSSILLON
Mme SALLES

Mme de BARY
Mme KLEINBAUER
Mme ROSSILLON et/ou Mme BOUSSAC
Mme SALLES

INGENIEURS DE RECHERCHE

mardi 26.06.1990
09h 30 - 12h 45 (salle 132)

M. DODET
M. DORE

M. DODET
M. DORE
Mme MEYER

M. DODET
M. DORE
Mme MEYER
M. RENAUD

M. BONNET
Mme DORMONT

M. BONNET
Mme CHEVALIER G.
M. DELOCHE

M. KORNPROBST
M. DELOCHE
Mme BERNARD et/ou Mme REIBEL
M. MONTAGNE et/ou M. PETOUILLE

INGENIEURS D'ETUDES

mardi 26.06.1990
14h 30 - 17h 45 (salle 132)

M. DODET
Mme DONNET-KAMEL
Mme BARUCH
M. RENAUD

M. DODET
Mme DONNET-KAMEL
M. GIRMA
Mme CHARTIER

Mme BRUN
Mme NAIZOT
Mme DAVID
Mme CHEVALIER A.

Mme BRUN
Mme NAIZOT
M. CARRIER
Mme CREMER et/ou M. CHARTON

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSERM

DU 23 AVRIL 1990

Cette séance était principalement consacrée à l'examen du rapport d'activité de l'organisme pour 1989. Elle avait été précédée d'une réunion de préparation visant à apporter des modifications au projet de rapport, qui s'est tenue le 4 avril et où étaient présents tous les syndicats sauf le SGEN.

Le rapport s'articule autour de quatre axes :

- l'activité scientifique
- les activités de transfert
- l'analyse des moyens
- l'emploi

En plus étaient joints au document :

- le bilan social 1989
- l'INSERM et l'aide à la création d'entreprise
- la politique régionale

Le Directeur Général présente le rapport d'activité en insistant sur les points suivants :

- au plan scientifique : pour la recherche clinique il manque IMF pour financer les S2 CRC (la décision dépend de la CNAUTS). Pour la recherche en santé, les effets ne seront analysés qu'au rapport 1990. Les pouvoirs publics ont décidé la mise en place d'un comité d'orientation de la recherche en santé dont M. LAZAR assurera la présidence.

- pour les activités de transfert : après une période de stagnation les actions de valorisation industrielle et sociale reprennent, rien de particulier sinon la continuité des efforts n'est à souligner dans le domaine de l'information et de la communication.

En revanche, les collaborations scientifiques, dans le cadre des relations internationales, se sont développées avec les pays de l'Europe communautaire.

Des bourses sont financées par l'INSERM pour que des jeunes aillent se former à l'étranger.

- l'analyse des moyens : augmentation de 8,9% en 1989 se traduisant entre autres par une reprise de croissance forte de l'emploi par rapport aux deux années précédentes.

370 ITA ont vu leur situation s'améliorer.

- la politique régionale est engagée mais des difficultés pour l'avenir sont à prévoir.

- Douze entreprises ont été créées proches de l'INSERM et se tiennent bien, ayant donné lieu à 176 créations d'emploi.

A la suite de cette présentation le débat a porté sur les réseaux de recherche clinique et la nécessité de réaliser des efforts dans ce domaine ainsi que sur la distorsion existante entre les effectifs de DR2 et DR1 (Pr. RIBET).

Le Directeur Général a rappelé sur ce dernier point que le passage possible de 27 DR2 en DR1 tranchait avec le passé.

Les représentants du personnel SNCS, SGEN et SNTRS ont développé leur point de vue, manifestant notamment leur inquiétude quant aux évolutions structurelles de l'organisme, telles que le montre le rapport d'activité :

- augmentation importante du nombre des personnels non statutaires (+ 16% de boursiers en moyenne annuelle) faisant progresser essentiellement les effectifs des chercheurs qui passent en moyenne de 1984 à 1989 de 14 1/2 à 18 1/2 par laboratoire, creusant encore le rapport ITA/Chercheurs (=0,6 en 1989).

Pour les moyens financiers, il est bien sûr inquiétant de voir l'INSERM perdre année après année, la part prépondérante qui était la sienne dans le financement des recherches et bientôt, à ce rythme, il deviendra minoritaire !

Elle a par ailleurs appelé l'attention du Conseil d'Administration sur le fait que le rapport de prospective et conjoncture du Conseil Scientifique déterminait des objectifs prioritaires, par exemple, le cancer (objectif N°1), les maladies cardiovasculaires (objectif N°3). Or, dans ces domaines précisément, les fermetures d'unité l'emportent sur les créations (respectivement -3 et -7). De même, pour les recherches en santé qui préoccupent tant les pouvoirs publics le bilan est de -2 pour la commission 2 et les recherches en nutrition sont arrivées à un ordre de grandeur préoccupant.

Elle a enfin demandé au Directeur Général de se prononcer sur le contrat que l'INSERM (entre autres organismes dont le CNRS et l'Université) a signé avec les laboratoires SQUIBB (rappel : contrat de 1,8 Md !) pourquoi il ne l'avait pas mentionné dans le rapport d'activité et s'il se portait garant de la non livraison d'un laboratoire à l'industrie privée nord-américaine.

Sur ces points, le Directeur Général a apporté les précisions suivantes :

- pour la politique scientifique, il n'y a pas de solution miracle à apporter. Quand un laboratoire ferme c'est qu'il n'était pas bon et le domaine entier bénéficie de cette décision. L'INSERM n'a pas attendu les recommandations du Conseil Scientifique pour faire de la recherche sur le cancer et en gros la politique scientifique va bien.

- pour la formation dans les laboratoires : il s'est déclaré sensible à l'argumentation et a rappelé que si le titre VI (hors personnel) était abondé, les hommes pourraient mieux se préparer pour le futur, en recevant une formation à laquelle ils pourraient consacrer plus de temps.

- pour le contrat SQUIBB : le contrat a été signé à la demande du Directeur de l'Unité 184, il intéresse plusieurs partenaires, aucune société française n'a fait d'offre et le projet de contrat a été très profondément modifié lors de son passage au service de valorisation qui "a déjoué les pièges tendus".

Ce contrat a été élaboré exactement dans le même esprit que les autres contrats. Quant à l'examen de ce contrat par le Conseil d'Administration préalablement à sa signature, il a peur que cela ait créé un précédent juridique qui ferait qu'à l'avenir l'INSERM serait obligé de saisir le Conseil d'Administration pour signer tous les autres.

Enfin, le contrat est renouvelable ou non au bout de cinq ans. Ce n'est donc pas de la création d'un laboratoire mixte qu'il s'agit. Et puis a-il-ajouté, il "faut faire confiance à la personnalité de Pierre Chambon qui ne se laissera pas dicter sa loi".

Le Directeur du financement de la recherche (M. Bravo) rappelle que le budget Civil de Recherche et Développement (BCRD) a progressé de 3 milliards l'an passé, parvenant à 45 Milliards. Pour passer de 2,4 % du P.I.B. à 3 % il faudrait 15 milliards par an. Le financement public ne peut tout assumer. La recherche industrielle doit prendre toute sa place, la compétition internationale nous conduisant, a-t-il souligné, à trouver les mécanismes de financement.

Le Directeur Général a rappelé que la recherche industrielle a besoin des organismes publics. Cela va dans l'intérêt du pays. Pour garder notre indépendance il faut des moyens à l'INSERM.

Puis le débat a eu lieu sur la politique régionale où l'élu SNCS, Luc Méjean a dénoncé l'absence de politique régionale à l'INSERM, le différentiel Paris/province étant minoré dans le rapport qui ne montre pas les difficultés réelles de la province. Le Directeur Général tout en exprimant sa volonté de maintenir la règle de créations d'unités dans la proportion 1/3 en région parisienne et 2/3 en province souhaité également ne pas procéder à l'asphyxie de la région parisienne et à des déplacements de personnels contre leur volonté. Il a demandé aux Commissions Scientifiques Spécialisées de classer les projets de création par ordre de qualité scientifique décroissant et rien d'autre. Il fera un effort d'imagination face aux propositions du Conseil Scientifique.

En effet le nombre d'ITA ne progresse pas mais "on observe un déplacement dans la composition moyenne d'une unité de l'effectif statutaire vers l'effectif non statutaire : dans un ensemble de 3 200 ITA, les personnels statutaires représentaient 39% en 1984/85 et ne représentent plus que 34% en 1988/89.

- financement des laboratoires réalisé en moyenne à 56% par l'INSERM toutes ressources confondues, contre 58% en 1988, 61% en 1987, 65% en 1986 et 68% en 1989, en baisse régulière de 2 points par an environ. Ce sont les ressources d'origine privée (associative et surtout industrielles) qui augmentent (+29%) mais également les financements publics contractuels (+25%).

Sur ces points la Direction générale rappelle aux pouvoirs publics la gravité de l'augmentation des hors statuts et souhaite de nouveau que les Directeurs d'unités ne fassent pas entrer dans leur laboratoire trop de personnel non statutaire. Toutefois, sans observer de façon passive cette tendance, le Directeur Général s'oppose à toute prise de mesure autoritaire.

Quant à l'accroissement du financement contractuel public ou privé, le Directeur Général met l'accent sur le fait que les subventions publiques qui ont cru en part de financement de 20 à 27% traduisait une proportion déplacée (56% financement récurrent et 27% financement contractuel public) et supposait une perte de temps pour tous depuis la demande de contrat jusqu'à son attribution, donnant en plus l'impression aux membres de Commissions créées spécialement pour cela, d'avoir du pouvoir !

Il rappelle en outre que la proportion de contrats industriels passant de 4 à 8% du financement de la recherche était loin de représenter un pilotage par l'aval !

"Pas un seul labo n'est livré pieds et poings liés à des industriels".

Le Directeur du financement de la recherche reconnaît le problème des financements publics et celui de la situation des personnels. Il souligne que le coût d'arrêt de 1986 (annulations de crédits, suppression d'emplois) mettrait quatre ans à être endigué.

Il a demandé en outre au Directeur Général ce qu'était devenue l'augmentation de 8,9% du budget, en égard à la faible part revenant aux laboratoires.

Le Directeur Général s'est prononcé sur le renouvellement de l'organisme et sur les difficultés liées aux restructurations, le statut des personnels étant une condition sine qua non d'application de la politique de l'organisme que le Directeur Général n'a nullement l'intention de fléchir. Toutefois, les difficultés budgétaires font que beaucoup d'ITA sont utilisés dans les laboratoires à faire des choses qui pourraient être obtenues par sous-traitance avec des moyens suffisants.

Il insiste sur le devenir à dix ans de l'organisme. "Rien ne se voit. On tire chaque jour un peu plus sur la corde. On perd du temps...". Il a fait lui-même état du malaise croissant.

Annick BERTAULT au nom du SNTRS a réinsisté sur la dégradation constatée des moyens en personnel en soulignant que "faire de la formation dans les laboratoires c'est bien, mais ne plus faire que cela, c'est dangereux". Par ailleurs, elle a souligné à quel point l'entrée massive d'étudiants de passage modifiait l'organisation du travail dans les laboratoires, où plus personne ne se sent à sa bonne place avec tout ce que cela suppose de stress et de malaise.

A l'issue du débat sur ce point jugé par tous "pas facile à régler" et d'un court échange de vues sur les créations d'entreprise, le rapport d'activité mis aux voix a été adopté à la majorité moins deux abstentions (SGEN) et deux refus de vote (SNCS et SNTRS), notre camarade ayant rappelé que la façon dont son organisation syndicale appréciait le rapport d'activité étant incompatible avec celle du Directeur Général.

Ensuite, le renouvellement du G.I.P. "effet biologique de l'exercice" a été adopté à l'unanimité.

A la clôture de la séance, le Directeur Général a rappelé les distinctions décernées au Professeur CAPRON, président du Conseil Scientifique.

11
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSERM
DU 14 MAI 1990

Les points à examiner lors de cette séance, la dernière de la mandature, concernaient :

- le compte financier de l'INSERM et du SCPRI
- les décisions modificatives N°1 aux budgets primitifs de l'INSERM et du SCPRI.

-:-

A la demande des représentants du personnel, le Conseil d'Administration a observé une minute de silence suite aux événements de Carpentras.

L'Agent Comptable présente le compte financier 1989 de l'INSERM d'où il ressort essentiellement :

- une diminution du fond de roulement de 116 millions de francs par rapport à 1988 (elle était de 14,5 Millions de francs en 1988) et un déficit d'exploitation de 75,7 millions de francs (en 1988, il y avait bénéfice de 6,9 Mf) dû en partie à une moins-value sur les recettes (-47,5 MF).

La consommation des crédits ouverts a été de 90,3%MF (86,4% en 1988) et atteint 94,4% si l'on tient compte des restes à payer (84,6 MF). Le montant des reports s'élève à 193,3 MF.

Le fond de roulement net de l'organisme est de 74,5 MF soit 17 jours (53 jours en 88) ce qui ne "pourrait permettre le paiement des salaires et des charges sociales d'un mois donné, en cas de défaillance tutélaire quant au versement régulier des subventions".

Le solde de trésorerie est de 153,9 MF pour 1989 et représente 34 jours de disponibilités (67 jours en 1988).

Pour le SCPRI, le fond de roulement est augmenté de 118,6 MF (2,5 Mf en 1988) et le compte financier présente un déficit d'exploitation de 2,8 MF (3,1 MF en 1988).

La consommation des crédits est de 91 % (90% en 1988), le total des crédits reportés est de 3,9 MF et représente 6,7 % du budget 1989.

Le fond de roulement net est de 24,7 MF soit 174 jours et le solde de trésorerie est 24,2 MF représentant 167 jours de disponibilité (144 jours en 1988).

La discussion a essentiellement porté sur l'état du fond de roulement de l'INSERM et les élus SGEN-CFOT et SNTRS-CGT ont fait part de leur vive inquiétude à ce sujet.

Il leur a été répondu que :

- 1 - un fond de roulement important n'était pas le signe d'une gestion saine (argent gelé, utilisable après autorisations spécifiques)
- 2 - les subventions des tutelles sont versées régulièrement
- 3 - il y avait trop de réserves à l'INSERM autrefois.

Par ailleurs il est demandé à l'INSERM des compléments d'information par les tutelles sur les recettes ainsi que de différencier à l'avenir dans les reports, la part qui revient aux ressources propres.

Annick Bertault, au nom du SNTRS-CGT s'est une fois de plus étonnée de ne pas trouver à l'ordre du jour l'examen du compte financier des filiales...

II Décisions modificatives N°1 aux budgets primitifs de l'INSERM et du SCPRI

Les principales modifications apportées aux budgets sont :

- les reports de crédits de l'exercice 1989 sur l'exercice 1990 (193,3 MF pour l'INSERM ET 3,9 MF pour le SCPRI)
- des mouvements à l'intérieur de la nomenclature budgétaire pour répondre aux besoins (71,39 MF pour l'INSERM).

Le budget arrondi de l'INSERM après DM1 est de 1 milliard huit cent quatre vingt dix huit millions HT. celui du SCPRI est de 58 millions HT.

Il n'y a pas eu de discussion réelle sur ces points sauf quelques précisions demandées par l'élue SNTRS sur les contrats emploi solidarité (0,45 MF prévus la DM, pour les financer) et qui devront remplacer les TUC : la convention va bientôt être signée à l'INSERM.

Par ailleurs notre élue a rappelé que la DM ne lui pose pas de problème particulier mais qu'elle s'inscrit dans le contexte d'un budget toujours notoirement insuffisant.

Lors de l'examen de questions diverses ont été évoqués :

- 1 - le renouvellement du Conseil d'Administration (participation électroale et représentation identiques :
2 élus SNIRS (1 ITA 1 CHERCHEUR)
2 élus SGEN (1 ITA - 1 chercheur)
1 élu SNCS (1 chercheur)
1 élu SNTRS (1 ITA)

2 - le départ du contrôleur financier actuel et de ses bons services rendus

3 - Le problème des jeunes qui souhaitent faire leur service national en tant qu'objecteurs de conscience (INSERM habilité, la convention est signée. Le mode d'application doit suivre).

Un bilan de la mandature a été fait par le SGEN laissant transparaître les problèmes que pose le fonctionnement du Conseil d'Administration "plus chambre d'enregistrement qu'instance délibérative".

LISTE DES CANDIDATS ELUS AUX INTERCOMMISSIONS

Intercommission évaluation médicale

Collège A1

Monsieur DI PAOLA Robert
Madame GUILLOUZO Christiane
Madame RIVAT-PERAN Liliane
Madame ROBERT-LEZENES Jacqueline

Collège A2

Madame BARRIER Geneviève
Monsieur CHAYVIALLE Jean-Alain
Monsieur GALANAUD Pierre
Monsieur SALAMON Roger

Collège B1

Monsieur BAZIN Raymond
Madame SOUMARMON Annick

Collège B2

Monsieur AUVERT Bertrand
Monsieur SCHERRMANN Jean-Michel

Collège C1

x Monsieur FAVIER François
Monsieur KERBAOL Michel

Collège C2

Madame BRUEL Arlette

Intercommission prévention

Collège A1

Madame BONAÏTI Catharine
Monsieur CLEMENTE François
Monsieur PESLIN René
Monsieur VALATX Jean-Louis

Collège A2

Monsieur DESCHAMPS Jean-Pierre
Monsieur FAIVRE Jean
Monsieur LAGRANGE Philippe
Monsieur SIEST Gérard

Collège B1

Monsieur CARLIER Edmond
Monsieur CHARLET-de-SAUVAGE Renaud

Collège B2

Madame JUNIEN Claudine
Monsieur SIMON Dominique

Collège C1

Madame EDOUARD Claude
Madame SPIRA Nadine

Collège C2

Madame KOZIEL-VIGNERON Violette

Le SNTRS-CGT DANS LA LUTTE A VILLEJUIF

L'Institut du Cancer et d'Immunogénétique de Villejuif (ICIG) créé dans les années 60 par le Professeur MATHE est menacé de fermeture, ce qui signifie le licenciement possible de 53 ITA à statut précaire (contrats à durée indéterminée financés par l'Association Claude BERNARD) et la dispersion d'un important potentiel scientifique.

Le SNTRS-CGT lutte depuis des années pour consolider les emplois des personnels de l'ICIG. La disparition de l'ICIG consécutive au départ à la retraite du professeur MATHE de son service de l'AP et du Centre Claude BERNARD de Villejuif, dont il est encore Directeur jusqu'en Septembre 1990, entraîne une structure de crise qui a conduit la section locale du SNTRS de Villejuif à élever le niveau des luttes.

L'implication de plusieurs organismes dans les problèmes de cet institut (CNRS, INSERM, Claude-BERNARD, AP, Université), rend très complexe l'élaboration d'une solution. C'est pourquoi le SNTRS-CGT a demandé dès 1988 la réunion d'une commission interorganisme pour étudier les solutions possibles.

Le SNTRS a été amené à rencontrer le Directeur des Sciences de la Vie (PAOLETTI) à plusieurs reprises : fin 1988 où il nous annonçait le retrait total du CNRS de l'ICIG. Début 1990, au cours d'une nouvelle entrevue, force était de constater que PAOLETTI tenant ses promesses, admettait cependant la responsabilité du CNRS dans la situation des personnels hors-statut.

Un début de solution aux problèmes de l'ICIG réside dans la constitution d'une fédération entre le CNRS et l'INSERM, voire étendre à d'autres organismes. Un tel projet existe, réunissant l'ensemble des équipes l'ICIG ainsi que des équipes de l'Institut de Recherche sur le Cancer (IRSC) et de l'environnement de Paul-Brousse. Là encore, veto du Professeur PAOLETTI qui refuse sa confiance au leader du projet.

En Mars dernier, Assemblée Générale des personnels de l'ICIG, à l'appel du SNTRS-CGT. La participation est très large. L'unanimité est faite autour de deux actions :

- 1 - Rédaction d'une lettre ouverte aux décideurs dénonçant le gâchis humain et financier que constituera la fermeture de l'ICIG, rejet définitif et unanime de la solution MATHE (nouvelle association),

- 2 - Sensibilisation de l'opinion publique par la convocation d'une Conférence de Presse où l'ensemble des problèmes seraient posés : rôle des associations caritatives, responsabilité des organismes publics de recherche, nécessité de développer une interface entre la recherche fondamentale, la recherche clinique et le clinique. Tous les ingrédients existent sur le site de Paul-Brousse pour décider du projet de grande valeur scientifique et à fortes retombées sociales.

Les deux opérations réussissent au-delà de toute espérance, elles ont mis en évidence une forte cohésion des personnels chercheurs et ITA. La lettre ouverte a été signée par la quasi totalité des personnels qui ont pratiquement tous participé à la Conférence de Presse qui s'est tenue le 14 Mai dernier. Ce résultat est probablement dû à l'acuité du problème, mais aussi au SNTRS-CGT local qui a su catalyser la réaction des personnels.

Il a fallu pour cela être à l'écoute des ITA, mais également des chercheurs, en engageant avec eux le dialogue sur les problèmes scientifiques. Il s'agit d'une approche lente et subtile, dans le respect des convictions idéologiques de chacun (parfois fort opposées) qui vous a valu d'être suivi par tous sur l'ensemble de nos propositions. Nous publions dans ce numéro du SNTRS Info, le texte intégral de la Conférence de Presse.

Nous sommes encore loin d'avoir gagné, mais des indices nous rendent optimistes, alors que la situation était quasi désespérée il y a un an. Nous conservons un fort potentiel d'actions qui nous permet de faire face aux échéances futures !

—

TEXTE
INTEGRAL DE LA
CONFERENCE DE PRESSE
DU LUNDI 14/5/90.

VILLEJUIF :

L'INSTITUT DU CANCER ET D'IMMUNOGENETIQUE CREE PAR LE PROFESSEUR GEORGES MATHE MENACE DE DISPARITION

La recherche sur le cancer a un impact très important auprès des médias et de l'opinion publique. Les dons privés (résultat de nombreuses quêtes) affluent pour aider à vaincre ce fléau. Le Professeur Georges Mathé a su tirer partie de cet intérêt en développant Son institut, Son service, Sa recherche. Il se crée un véritable "empire", obtenant le label de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM) et du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS). Mais cet empire est fragile car le fonctionnement de l'ICIG repose en grande partie sur ces fonds privés qui servent surtout à rémunérer du personnel à statut précaire, chercheurs, mais surtout ingénieurs, techniciens et administratifs (ITA), recrutés avec la participation de l'Association pour la Recherche sur le Cancer (ARC) et de l'Association Claude-Bernard (CB) dont le Professeur Mathé est directeur du centre de Villejuif.

Les organismes de recherche nationaux réalisent dès 1985 que cet institut constitue une véritable "bombe à retardement" et commencent à se désengager. Le nombre de personnels hors statut atteint la centaine en 1987 ; le professeur dont la retraite se rapproche, se montre incapable de gérer la situation pour préparer l'avenir institutionnel et scientifique de l'ICIG.

La disparition de l'ICIG ne signifie pas cessation de toute activité , puisque des équipes de recherche, notamment de l'INSERM, continuent de travailler, mais conduit à une diminution importante de potentiel et de cohérence générale, et surtout à une menace extrêmement précise pour l'emploi de 53 personnels hors-statut.

En 1988, le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique - CGT interpèle les principaux organismes de recherche (INSERM, CNRS, Assistance Publique, ACB) sur leur politique scientifique au niveau du site de l'Hôpital Paul-Brousse. La CGT demande une concertation inter-organisme et alerte l'ensemble des responsables scientifiques sur la situation créée par le départ à la retraite du Professeur Mathé, concernant notamment la fermeture du centre Claude-Bernard et ses conséquences sur l'emploi.

Le 25 avril 1990, une délégation syndicale est reçue par le Directeur du Département des Sciences de la Vie du CNRS, le Professeur C. Paoletti. Le constat est affligeant :

- le CNRS est presque totalement désengagé à l'ICIG, il n'y possède plus de structure stable (jusqu'en 1988, le CNRS était présent à l'ICIG sous forme d'un laboratoire associé)
- le CNRS se replie sur l'Institut de Recherche Scientifique sur le Cancer (IRSC), lui-même en cours de restructuration, et n'a pas l'intention de participer à l'ICIG à une solution fédérative incluant des équipes de recherche fondamentale et préservant, au travers du maintien d'une activité de recherche clinique, les liens avec l'hôpital Paul-Brousse. Claude Paoletti reconnaît cependant une responsabilité du CNRS en ce qui concerne les problèmes de personnel, mais aucune solution n'est véritablement proposée.

La manière dont ont été créés et développés l'ICIG et le centre Claude-Bernard n'est pas exempte de critique, mais il faut reconnaître que Georges Mathé avait constitué un ensemble intéressant pour le développement de la recherche clinique. Cette recherche, très importante pour les progrès thérapeutiques, est peu développée en France faute de moyens et de structures appropriés. Les perspectives en la matière ne sont guère encourageantes malgré les déclarations "d'intention" des organismes nationaux (accord INSERM/Assistance Publique, CNRS/Assistance Publique pour le développement de la recherche clinique et thérapeutique). Il serait inconcevable que l'acquis de l'ICIG et le potentiel du site de Paul-Brousse (un des premiers centres européens en matière de transplantation, un des premiers centres de l'Assistance Publique en cancérologie, un centre qui souhaite investir dans le traitement et la recherche sur le SIDA), ne soient pas utilisés dans un ou plusieurs projets cohérents inter-organisme à forte composante de recherche clinique.

La situation de l'ICIG est l'illustration des conséquences néfastes d'une mauvaise gestion des fonds associatifs provenant des quêtes publiques, des dons et des legs, avec la complicité passive des organismes nationaux de recherche. C'est aussi une illustration de la grande insuffisance de la politique scientifique du gouvernement.

Les associations caritatives responsables...

Les associations ont joué sans conteste un rôle déterminant dans la constitution "d'empires" qui se révèlent extrêmement fragiles, en finançant : gros équipements, fonctionnement, bourses et salaires de personnels permanents. .

Elles ont en cela pris la relève des organismes nationaux dans le financement de la recherche sur le cancer. Le seul budget de l'ARC est comparable au budget de la recherche sur le cancer à l'INSERM. Au lieu de donner des impulsions dans des directions souhaitées par le public, ces associations ont occasionné un désengagement partiel de l'état, provoquant une orientation implicite des recherches y compris celles développées par le secteur public par effet d'entraînement.

L'importance du soutien financier à la recherche est normalement liée à l'importance des thèmes et à la production scientifique des laboratoires. Elle est par ailleurs fonction des grandes priorités choisies au niveau national. Mais que se passe-t-il lorsque les moyens viennent principalement, comme dans le cas de l'ICIG, de fonds privés...? Comment l'utilisation de ces fonds est-elle contrôlée par des associations comme l'ARC et l'ACB, présentes dans cet institut? Les ministères de tutelle de la recherche et de la santé, les organismes nationaux sont représentés dans les conseils d'administration de ces associations, mais ils se plaignent eux-mêmes de leur faible pouvoir d'intervention; la transparence dans la gestion des aides à la recherche est souvent mise en cause. De toute manière, une grande partie des fonds échappe à tout contrôle scientifique, l'évaluation scientifique des actions engagées est insuffisante, l'évaluation a posteriori est quasi inexistante.

Où vont réellement les sommes énormes consenties par la générosité publique pour la recherche sur le cancer? A qui appartiennent ces fonds lorsque, par exemple, le chercheur mandataire de ces fonds part à la retraite? Celui-ci peut-il s'en prétendre l'unique propriétaire où bien ces fonds doivent-ils rester au service de la communauté scientifique? Qu'advient-il si des personnels sont rémunérés sur ces fonds?

Un vide juridique dans les problèmes de succession

L'Association Claude-Bernard a pour mission d'aider la recherche clinique dans les hôpitaux de l'Assistance Publique parisiens. Elle est pour cela organisée en Centres de recherche localisés dans des services cliniques. L'ICIG est un de ces centres depuis 1961, le Professeur G. Mathé en est le directeur. Le départ à la retraite de celui-ci, en septembre 1990, pose la question de sa succession à la direction de ce centre. Problème scientifique, mais également financier. A qui appartiennent les sommes considérables consenties par la générosité publique pour la recherche sur le cancer à l'ICIG?

Ici règne un immense vide juridique qui conduit à des luttes d'influence qui n'ont rien à voir avec la recherche elle-même. Ces problèmes de succession devraient être régis par un statut des associations "d'intérêt public".

En attendant une réglementation claire, notre analyse de la situation est la suivante :

- les dons et legs versés à l'ACB sont la propriété juridique de l'ACB ;
- ces fonds sont affectés par les donateurs eux-mêmes à la recherche sur le cancer menée par la communauté scientifique du Centre Claude-Bernard à l'ICIG ;
- lors du départ à la retraite du Pr G. Mathé, ces fonds devraient continuer à alimenter la recherche sur le cancer à l'ICIG.

Toute autre solution consistant notamment à un transfert de fonds sous la responsabilité d'un chercheur, fût-il le Professeur Mathé, serait scientifiquement incohérente et financièrement malsaine.

La responsabilité finale de ces opérations financières incombe à l'ACB. La décision sera prise au mois de juin par le Conseil d'Administration de l'ACB (Pr. J. Loygue, Président) sur avis du Conseil Scientifique (Pr. E. Housset, Président). Il serait inacceptable qu'une décision de transfert soit prise contre l'avis du CNRS et de l'INSERM, et de la communauté scientifique (chercheurs et ITA) de l'ICIG. Cette décision entraînerait la fermeture d'un institut de recherche sur le cancer, ce qui ne correspond certainement pas à la volonté des nombreux donateurs.

Mais si la décision administrative doit être prise par l'ACB, la restructuration scientifique de l'ICIG n'est pas de sa seule responsabilité, elle concerne également l'INSERM, le CNRS, L'AP et la Faculté. Laisser dépérir et disparaître les atouts existant à l'ICIG serait un gaspillage scandaleux à un moment où chacun parle de la nécessaire "rentabilité" des crédits publics ou privés finançant la recherche.

De plus, il serait inadmissible, comme des informations officieuses le laissent entendre, que les dons publics servent à financer les indemnités de licenciement du personnel.

Réglementer l'action des associations caritatives d'intérêt public

On voit que les associations n'ont pas nécessairement le rôle positif que souhaiteraient y trouver les nombreux donateurs. De plus, leur action peut s'opposer au développement d'une politique scientifique cohérente, notamment dans le domaine du cancer.

Comme il n'est pas concevable non plus de restreindre la liberté des associations loi 1901 "normales", le label "d'intérêt public" doit être assorti de l'exigence d'une politique contractuelle entre ces dernières, les organismes publics de recherche et les laboratoires concernés, portant sur l'ensemble des financements et plus spécialement sur les recrutements de personnels destinés à travailler dans les laboratoires de recherche publique. Par ailleurs, le public n'est-il pas en droit d'attendre de la part des gouvernants, une amplification, plutôt qu'un désengagement, des recherches dans les domaines désignés par les donateurs. C'est une simple question d'éthique et de démocratie semble-t-il...

La responsabilité collective des organismes publics

Il n'est pas admissible que les organismes de recherche se désengagent de l'ICIG sans apporter des solutions d'avenir positives. Ils sont responsables d'avoir laissé se développer une situation difficile à gérer. Les laboratoires de l'INSERM, du CNRS de l'ICIG et de l'Assistance Publique ont abondamment bénéficié du concours des personnels sans statut. Les organismes nationaux doivent donc faire le nécessaire pour intégrer ces personnels dans un cadre statutaire (suivant le souhait des intéressés) sans ponctionner sur les recrutements normaux qui sont fort peu nombreux. La communauté scientifique de l'ICIG est motivée pour faire aboutir un projet scientifique cohérent, mais des lacunes subsistent qui nécessitent l'intervention des partenaires présents sur le site : INSERM, CNRS, AP, Faculté, Claude-Bernard, qui doivent s'engager dans un projet commun.

L'AP notamment doit prendre conscience de la nécessité de contribuer à l'organisation du site, en préservant et en utilisant au maximum les potentialités locales. Cela est nécessaire pour garantir des retombées sociales pour les énormes investissements en matière de recherche, consentis depuis des années sur le site par les organismes nationaux et la générosité publique. De plus, il existe à Paul-Brousse un fort potentiel clinique et de recherche qui devrait permettre de constituer un département pilote de recherche clinique avec au moins deux axes : en cancérologie et en transplantation d'organes.

On voit qu'il n'est pas suffisant d'attendre qu'un projet scientifique véritablement porteur émerge spontanément de la communauté scientifique, car les atouts sont en partie dans les mains des directions scientifiques qui ont seules le pouvoir d'injecter les compétences nécessaires et de définir une politique cohérente sur le site.

A l'opposé, l'attitude consistant à tout faire reposer sur un "homme miracle" est complètement rétrograde et ne correspond plus à l'organisation de la recherche en 1990.

S'il est nécessaire d'injecter des compétences nouvelles permettant d'aller dans le sens des orientations nationales de politique scientifique, il sera néanmoins indispensable d'élaborer collectivement le projet scientifique local, et cela dans un délai rapide afin que ne soient pas gaspillées les énergies, que ne soient pas démobilisés les personnels qui ont oeuvré à cette recherche, et que les fonds versés par le public continuent à servir la communauté travaillant sur le cancer.

En conclusion, il y a-t-il un avenir pour l'ICIG ? La CGT a répondu dès 1988 à cette question : tout démontre l'existence d'un potentiel important au niveau du site de Paul-Brousse bien que les organismes aient laissé pourrir certaines situations. Malgré le flux de personnels scientifiques vers l'Institut Gustave Roussy, il reste sur le site en première approximation 500 chercheurs et ITA. Sur le plan clinique, Paul-Brousse c'est aussi la plus grande série de greffes hépatiques, c'est 3 000 nouveaux malades annuellement en cancérologie, 30 à 40 greffes de moëlle osseuse par an ...

Que demandent la communauté scientifique et la CGT qui la soutient dans sa démarche ? Plus d'Etat ? Evidemment non ! Ils revendiquent :

- que le ministère public joue simplement son rôle de coordinateur dans la solution d'un problème complexe et mette en place les structures nécessaires au développement de la recherche fondamentale et de la recherche clinique,
- moins de décisions autocratiques et une meilleure prise en compte de l'évaluation scientifique telle qu'elle émane des instances représentatives.

Par ailleurs et pour terminer, la CGT pense qu'il y a également un problème de cohérence de l'activité de recherche des instituts de Villejuif dans le domaine de la cancérologie qu'il faudra traduire en termes de synergie.

ANNEXE 1

CALENDRIER DES JURYS D'EXAMEN DE SELECTION PROFESSIONNELLE

Attaché Principal

12 Juin 1990

Technicien de la Recherche
1ère classe

BAP 1

14 et 15 juin 1990

BAP 2

8 juin 1990

BAP 3

14 juin 1990

Secrétaire d'Administration
de la Recherche de 1ère classe

11 et 12 juin 1990

ANNEXE 3

EXAMEN DE SELECTION PROFESSIONNELLE NOMBRE DE CANDIDATS

	Candidats	Postes à pourvoir
Attaché Principal	5	4
Technicien de Recherche 1ère classe		
BAP 1	42	8
BAP 2	4	1
BAP 3	6	1
Secrétaire d'Administration de la Recherche de 1ère classe		

COMPOSITION DES JURYS D'EXAMEN DE SELECTION PROFESSIONNELLE

Attaché Principal

Président:
Michel RETOURNA

Bernard BOYE
Claude CRESSAULT
Marie-Pierre FACHE
André ROUQUIE
Hélène YAKOVLEV

Technicien de la Recherche
de 1ère classe

BAP 1

Président:
Bernard ROSSI

Philippe CHAFFEY
Alphonse LE CAM
Daniel OLIVE
John PHILLIPS
Guillermo SALAZAR

BAP 2

Président:
Claude CRESSAULT

Jean-Pierre CROCQ
Monique CROST
Josiane HERNO
André MALANDAIN
Eliane MICHEL

BAP 3

Président:
Thérèse Huart

Georgette DELPECH
Gérard DELRUE
Violette KOZIEL VIGNERON
Michèle MILLEVILLE
Myriam KOROBAEFF

Secrétaire d'Administration
de la Recherche de 1ère classe

Président:
Fernand VIVIERS

Danielle DAVIAUD
Martine PAUL
Christiane PERRET
Patrick STRAEHLI
Anne-Marie THIERRY

Le message solennel de l'Appel des cent

SAUVONS LA VIE

RESOLUMENT opposés à la dilapidation de nos ressources dans le gouffre de la fabrication d'armes d'extermination entraînant la multiplication d'essais nucléaires dangereux et ruineux, profondément attachés au progrès social, à la protection de l'environnement, aux droits de l'homme, au développement des pays déshérités, à l'avenir de l'enfance et de la jeunesse, passionnément nous voulons la paix, le désarmement, la réduction des dépenses militaires, à commencer par l'arrêt de tous les essais nucléaires qui continuent à nourrir le surarmement. Avec l'Appel des cent qui nous a rassemblés aujourd'hui, indépendamment de nos sensibilités, nous demandons instamment au gouvernement français de s'engager à son tour dans la voie de la détente, en

signant à l'exemple des autres grandes puissances les deux traités d'interdiction partielle des essais nucléaires et de non-prolifération des armes nucléaires. Sachant que la prochaine renégociation de ces traités peut aboutir à un accord d'interdiction totale des essais nucléaires, nous ne pouvons accepter qu'en persistant dans une attitude négative la France compromette la conclusion d'un tel accord. Aussi nous adjurons le gouvernement français de signer ces traités afin de participer à part entière à cette négociation. Nous le lui demandons solennellement au nom de l'intérêt national, de la sécurité de notre pays, et de la survie de l'humanité. Il s'agit de sauver la paix et la vie.

LUNDI 21 MAI 1990

